

Durée des autorisations de plantation et replantation

Rappel synthétique de la réglementation communautaire et nationale

Arrachage effectué le	campagne	Demande d'autorisation de replantation à déposer au plus tard le	Autorisation de replantation à utiliser au plus tard le	
entre le 01/08/2018 et le 31/07/2019	18/19	31/07/2021		31/07/2027 <i>autorisations expirant en 2024 et 2025: prorogées automatiquement de 3 ans</i>
entre le 01/08/2019 et le 31/07/2020	19/20	31/07/2022	<i>fin de la 2ème campagne suivant celle de l'arrachage</i>	31/07/2028
entre le 01/08/2020 et le 31/07/2021	20/21	31/07/2023		31/07/2026
entre le 01/08/2021 et le 31/07/2022	21/22	31/07/2024		31/07/2027
entre le 01/08/2022 et le 31/07/2023	22/23	31/07/2025		31/07/2028
entre le 01/08/2023 et le 31/07/2024	23/24	31/07/2029	<i>fin de la 5ème campagne suivant celle de l'arrachage</i>	31/07/2032
entre le 01/08/2024 et le 31/07/2025	24/25	31/07/2030		31/07/2033
entre le 01/08/2025 et le 31/07/2026	25/26	31/07/2031		31/07/2034